

CONTRAT DE PARRAINAGE

Entre les soussignés :

L'association « _____ » dont le siège social est situé chez M _____ au :

_____, déclarée à la préfecture de _____ le ___/___/___.

Association représentée par M. _____, son président ci-après dénommé le parrainé.

Et

La société _____ dont le siège social est située à _____

Inscrite au RCS sous le n° : _____.

Société représentée par son gérant / son président directeur général ci après dénommé le parraineur.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

Le parrainé s'engage à participer à 24 heures du Mans 2005 organisée par l'ACO (Automobile Club de l'Ouest) sur le circuit du Mans (72)

Article 2 – Durée

Le présent contrat s'appliquera pour l'année 2005.

Article 3 – Rémunération

En contrepartie de ces participations, le parraineur versera la somme de _____ Euros, en espèce, ou par chèque libellé à l'ordre de « _____ ». Le parrainage pouvant s'effectuer en nature, le parraineur s'engage à aider l'équipe de la manière suivante : _____

Article 4 – Annulation de l'épreuve / non qualification

En cas d'annulation de l'épreuve visée à l'article 1, les sommes et les services offerts par le parraineur seront utilisés pour la ou les course(s) suivante(s) en fonction des possibilités d'engagement

Article 5 – Obligation du parrainé

Le parrainé devra fournir au parraineur tous les documents permettant de justifier sa participation à l'épreuve définie à l'article 1. Le parrainé devra fournir un compte-rendu de l'épreuve deux semaine maximum après son terme.

Article 6 – Obligation de non-concurrence et de confidentialité

Le parrainé s'interdit de faire de la publicité pour une entreprise concurrente exerçant la même activité que le parraineur. Le parrainé s'interdit de porter atteinte directement ou indirectement à la réputation, à l'image de marque du parraineur. Le parrainé s'interdit de divulguer la participation financière du parraineur.

Article 7 – Résiliation du contrat

Le présent contrat sera résilié de plein droit en cas de violation par le parrainé de l'une de ses obligations. Au préalable, le parraineur devra demander par lettre recommandée la régularisation de la situation dans un délai de 15 jours.

Les sommes versées devront être restituées immédiatement.

Article 8 – Juridiction compétente

En cas de litige sur l'exécution des clauses du contrat, la juridiction compétente sera le tribunal de Laon.

Fait à _____, le ___/___/___.

En deux exemplaires

Signature des parties, précédée de la mention « lu et approuvé ».